



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 27 octobre 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Nelly GUILLET-Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET - Delphine FAUCHEUX- Anthony AUDRAPT- Christophe TORREGROSSA- Denis PELLISSIER

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

Ajout ordre du jour : Motion AMF/ Tarifs Nordiques *Approuvée à l'unanimité des présents*

Ordre du jour :

- 1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois septembre- *Approuvée à l'unanimité des présents***
- 2. Désignation Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER**
- 3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants- ajourné**
- 4. Délibérations**
 - Motion AMF : l'association des Maires de France soumet aux élus une proposition de motion de soutien des communes pour interpeller l'état sur l'absence de dispositif de soutien suffisant pour compenser les augmentations des charges liées à la crise énergétique et à l'inflation *Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents*
 - Passage de la comptabilité en M57 : il s'agit d'une délibération purement technique actant le passage à la comptabilité aux normes M57 en remplacement des normes M14. Ce basculement prévu au 1^{er} Janvier 2024 sera anticipé d'une année sur les recommandations de la trésorerie et en accord avec nos communes voisines. *Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents*
 - DM budget commune 2022 : il est proposé de basculer en investissement (et non en fonctionnement) les travaux de réfection de la route forestière de la combe du pic. Cette proposition purement technique a pour objectif de bien séparer dépenses de fonctionnement et d'investissement. *Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents*
 - Taxe Aménagement : Désormais, les communes doivent reverser aux intercommunalités une partie de la taxe d'aménagement pour financer les aménagements relevant de la compétence communautaire. Cette délibération vise à entériner la décision prise au niveau de la communauté de communes à savoir :
Pour les zones d'activités économiques, 80 % du produit de la part communale Taxe d'Aménagement perçue par les Communes sur les zones d'activités économiques ;
La commune de Vassieux n'ayant pas de zone d'activité, cette décision n'aura donc pas d'impact.
Autres propriétés foncières communautaires :
80 % du produit de la part communale de Taxe d'Aménagement perçue par les Communes



Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents

- Loyer logement pour saisonniers : Suite à la décision du conseil municipal de louer l'appartement de l'école à des saisonniers, il est proposé de fixer le loyer à 1 100 Euros en période hivernale (Octobre- Avril) et 950 Euros en période estivale (Mai-Septembre). Ces tarifs intègrent la location, le raccordement au réseau de chaleur communal, l'eau, l'électricité, la gestion des contrats et un ameublement sommaire. ***Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents***
- Remplacement membre CAO : Denis Pellissier est désigné comme nouveau membre de la commission appel d'offres en remplacement de Magali Antressangle, démissionnaire du conseil municipal
- Cimetière : suite à diverses formations et afin d'harmoniser notre mode de fonctionnement avec les autres communes du canton, il est proposé de réactualiser les tarifs des concessions funéraires et de reprise de concessions. Après échanges entre élus, il est proposé la reprise des concessions vide à titre gracieux, un tarif de 65 Euros pour les concessions de 15 ans et de 130 Euros pour une concession de 50 ans. ***Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents***
- Marché groupé assurances : la communauté de communes propose aux communes d'adhérer à un groupement de commande pour espérer bénéficier de tarifs plus attractifs sur les assurances. Le conseil municipal doit acter sa participation à ce groupement de commande. ***Soumise au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents***
- Tarifs nordiques : Comme chaque année, l'EPIC des stations de la Drôme demande aux communes concernées de valider les tarifs des redevances nordiques. Une augmentation d'environ 15% est appliquée pour les redevances 2022-2023 ; elle se justifie par un renchérissement des charges et un alignement sur les prix pratiqués sur des stations similaires. L'Epic propose également la mise en place d'un pass balade qui va obliger tous les utilisateurs des pistes blanches (raquetteurs, randonneurs, skis rando...) à devoir acquitter cette redevance. Après échanges, ***les élus approuvent à l'unanimité les tarifs à l'exception du Pass Balade refusé par 8 voix contre et 1 pour (Thomas Ottenheimer)***

5. Déneigement :

- Mise en place Astreinte : pour répondre à l'organisation de la viabilité hivernale, il est proposé, comme chaque année, de positionner les astreintes pour les chauffeurs de déneigement à partir du 21 novembre et jusqu'au 15 avril. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***
- Convention déneigement département : depuis de nombreuses années, une convention d'échanges lie la commune avec le département pour le déneigement de certaines voies communales et départementales. Cette convention en précise les modalités pratiques. Il convient de renouveler cette convention. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***
- Convention déneigement musée de la préhistoire : cette année, la commune doit conventionner avec le Parc du Vercors pour assurer le déneigement de la partie privative du Musée de la Préhistoire. Cette convention fixe les modalités pratiques et la contrepartie financière. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***



- Organisation 2022-2023 : une note d'organisation de déneigement sera cette année encore diffusée à la population via un publipostage et mise en ligne sur le site internet de la commune.

6. Gélinotte : point d'avancement vente & choix modalités fonctionnement

Malgré de très nombreux contacts et de nombreuses visites, la Gélinotte n'a toujours pas trouvé de repreneur et il apparait désormais clairement qu'il n'y aura pas de repreneur à la fin du bail commercial avec la SAS Javo le 13 Janvier prochain. Conscient de l'impact négatif d'une fermeture temporaire de la structure tant au niveau financier pour la commune (plus de loyer à encaisser et toutes les charges à supporter) que touristique et économique pour le territoire, il est proposé aux élus de confier la gestion de la Gélinotte au Piroulet, à partir du 13 Janvier jusqu'à la vente (et au plus tard le 31 Août), dans le cadre d'un partenariat « gagnant/gagnant » où le Piroulet reverserait à la commune 6 Euros HT à chaque nuitée en pension Complète et 7 Euros à chaque nuitée en gestion libre.

Cet accord permettrait 1. A la commune de réduire l'impact financier de l'absence de repreneur et de disposer de plus de temps pour trouver un repreneur 2. A la Gélinotte de pérenniser son activité 3. Au territoire de maintenir une activité économique et touristique indispensable 4. Au Piroulet d'optimiser la gestion de son personnel et de renforcer son rôle d'acteur moteur du développement territorial. ***Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents***

7. Aménagements Urbains

La réunion avec les bureaux d'études ayant été reportée au 08 Novembre, ce point est reporté au prochain conseil qui se réunira donc rapidement en Novembre afin de déposer, dans les délais, les demandes de financement auprès de l'Etat (avant le 30 Novembre).

8. Foncier EPORA (anciens baraquements)

Dans le cadre des réflexions sur le devenir du tènement des anciens baraquements, les deux principaux opérateurs de la Drôme ont été rencontrés. Ils ont, tous les deux, indiqué leur intérêt pour porter un projet. Il est proposé de retenir Drome Aménagement Habitat qui a semblé plus à l'écoute de nos enjeux et de nos besoins.

Pour avancer, il convient désormais important et urgent de connaître la position de l'Etat sur le devenir de la parcelle de l'ancienne chapelle : peut-elle être intégrée au projet d'ensemble (comme le souhaitent les élus) ? Suite à la consultation publique de septembre, l'Etat a été officiellement saisi et une rencontre avec la sous-préfète est programmée en décembre pour évoquer, entre autres, ce dossier.

Suite à échanges entre élus, quitus est donné à Thomas Ottenheimer et Rachel Magnin qui suivent ce dossier pour lancer le projet avec Drome Aménagement Habitat.

9. Désignation correspondant incendie et secours et mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde

Suite aux incendies et sécheresses de cet été, les services de l'état nous demandent désormais de désigner correspondant incendie et secours et de mettre en place un plan de sauvegarde communal, Thomas Ottenheimer est désigné comme référent.



10. Comptes rendus diverses

- Chapelle de la Mure : Très bons retours des participants et financeurs suite à l'inauguration. Discussions en cours sur la réalisation du cœur par l'entreprise Combier
- Réunion Mushers avec le Conseil Départemental, le Parc du Vercors, les Stations de la Drôme, l'association des mushers pro et l'ONF. Dans la continuité des précédentes, cette réunion visait à conforter la pratique dans le respect des règles et de sa nécessaire adaptation aux autres pratiques du territoire Cette réunion a été très constructive. Elle se prolongera par une autre réunion en décembre élargie aux autres communes du plateau.
- Urbanisme : Le conseil est informé de l'avancée des travaux du groupe de travail sur la révision du PLU. Par ailleurs, les élus sont informés d'un dossier d'infraction et des discussions avec le pétitionnaire et la DDT. Malgré les difficultés humaines liées à ce genre de dossier, les élus rappellent que le respect de la loi en termes d'urbanisme n'est pas négociable.

11. Questions diverses et tour de table

Rachel Magnin informe du bon fonctionnement du compost communal.

Denis Pellissier informe des prochaines réunions sur l'Atlas de la Biodiversité.

Nelly Guillet relaie une remarque sur les nouveaux horaires de l'éclairage nocturne : il serait pour certains trop tardif le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance,

